

# **D.G.D. - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET DEPARTEMENTALES**

## **PIECES A FOURNIR POUR**

### **CONSTRUCTION - EXTENSION – AMENAGEMENT**

#### **AVANT FIN AVRIL**

- Délibération du conseil municipal ou de l'autorité délibérante pour les groupements de communes adoptant l'avant-projet de l'opération et arrêtant ses modalités de financement, ainsi que l'inscription budgétaire,
- Droit de propriété : mode d'acquisition et date de la propriété foncière,
- Plan de situation et extrait de la matrice cadastrale,
- attestation que l'immeuble construit ou existant est libre de toute occupation,
- Permis de construire,
- Plan de financement HT daté et signé,
- Echancier de réalisation,
- Avant-projet définitif comprenant de plans au 1 cm/m ainsi que les devis estimatifs détaillés par lots,
- Note explicative précisant notamment l'objet de l'opération, sa surface hors oeuvre en mètres carrés et le détail des surfaces de chaque service,
- Note consacrée aux perspectives de fonctionnement (personnel, budget d'acquisition, d'animation, horaires d'ouverture...),
- Programme scientifique et culturel (éducatif et social),
- RIB + Identifiant SIRET
- Justificatif des dépenses engagées pour les travaux visées par le receveur municipal, pour le versement des tranches ultérieures.